

Programme de mobilité : séjours professionnels

Vous enseignez dans un établissement de l'enseignement public français du second degré :

- vous souhaitez faire une expérience éducative à l'étranger,
- vous êtes professeur de langue vivante ou de discipline non-linguistique depuis plus de deux ans,

**des postes sont proposés pour des séjours professionnels dans les pays suivants :
Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni.**

Objectifs généraux des programmes de mobilité :

Bénéfices pour l'enseignant/e :

- échange de bonnes pratiques et enrichissement pédagogique,
- participation à la vie scolaire d'un établissement scolaire européen,
- promotion de l'apprentissage des langues vivantes,
- approfondissement ou préparation de projets d'appariements et/ou d'échanges.

Comment se déroule un séjour professionnel ?

Engagements de l'enseignant/e :

- l'enseignant/e s'implique dans la vie de l'établissement d'accueil pendant 15 jours (dont 1 semaine sur le temps scolaire et 1 semaine de congés) et participe aux activités scolaires, péri- et extrascolaires, notamment celles conduites par un/e enseignant/e de langue ou de sa discipline,
- il/elle est aidé/e par l'établissement d'accueil en matière d'hébergement et de restauration.

Comment poser votre candidature ?

Formulaires de candidature :

- un formulaire de candidature « enseignant » est disponible sur le site du CIEP : www.ciep.fr/sejours-professionnels/.
- une information détaillée sur les conditions et modalités de candidature et de participation au programme de séjours professionnels est disponible à la même adresse.

Les propositions de séjour seront notifiées par un courrier du CIEP avant le 1^{er} juin 2009.

Conditions du séjour :

- une bourse d'aide à la mobilité du ministère de l'Education nationale sera versée par le Centre international d'études pédagogiques aux professeurs français participant au programme,
- les participants au programme restent rémunérés en France et demeurent couverts par leur organisme de sécurité sociale,
- les professeurs sélectionnés sont responsables de l'organisation de leur séjour dans le pays partenaire.